

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/218 du 5/02/86
INTERFPPS/DGPCE/DRHY

Portant Titularisation et Nomination au titre
de l'année 1985 de Monsieur BEIBA Valentin René,
Inspecteur du Cadastre Stagiaire des cadres de
la Catégorie A, hiérarchie I des services Techni-
ques (Cadastre).

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

- D.C.T. 
- D.G.B. 
- D.C.F. 
- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance N° 049/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2067/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur le solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5/7/62, relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le Décret n° 65/81/FP du 26 Mars 1965, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/156/FP du 5 juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 84/156 du 08/08/84, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 85/1423 du 12.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17/12.85, portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 05 Juin 1985.

SECRET :

.../...

[Handwritten signature]

ARTICLE 1er : Monsieur BEMBA Valentin René, Inspecteur du Cadastre Stagiaire des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre) en service au Secrétariat Général au Plan est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 16/04/65. CC Mant.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE, LE 5 Janvier 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

[Handwritten signature]

ange Etouard POUNGUI.-

Bernard COMBÉ MATSIOMA.-

AMPLIATIONS :

- J.C.R.F.C. 2
- DGFP/DGPCE. 2
- D.G.S. 1
- D.C.F. 1
- MIPCUH 1
- S.G.P. 2
- INTERESSE 2
- DOSSIER 2
- ARCHIVES 2
- S.G.S. /E.C. 2
- S.S.I./D.F.P. L. 2

[Large handwritten mark or signature]